



ADOPTION DE RÈGLEMENTS

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE NICOLET, AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2025, le conseil municipal de la Ville de Nicolet a adopté les règlements suivants :

- *Règlement numéro 510-2025 modifiant le Règlement numéro 469-2023 sur la gestion contractuelle de la Ville de Nicolet*
- *Règlement numéro 511-2025 modifiant le Règlement numéro 470-2023 relatif à la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires ainsi qu'au suivi et au contrôle budgétaire de la Ville de Nicolet*

Toute personne intéressée aux règlements peut les consulter au bureau de la municipalité sis au 180, rue de Monseigneur-Panet, du lundi au jeudi de 9 h à 16 h 30 et le vendredi de 9 h à 12 h.

Donné à Nicolet, ce 24 avril 2025

M^e Magali Loisel
Greffière

<u>Adoption :</u>	14 avril 2025
<u>Entrée en vigueur :</u>	24 avril 2025
<u>Prise d'effet :</u>	24 avril 2025